



BIENVENUE À ANNECY BADMINTON CLUB !

Règlement Intérieur – Saison 2024/2025

Label : L'école de badminton est reconnue par la Fédération Française de Badminton et bénéficie d'un Label 4 étoiles

Inscription au club :

- La saison d'Anancy Badminton Club débute le **lundi 2 septembre 2024** et se termine le **vendredi 4 juillet 2025**.

- Chaque joueur doit s'acquitter d'une cotisation comprenant l'adhésion à l'ABC 74, la licence FFBAD ainsi qu'une assurance.

- 2 séances d'essai couvertes par une assurance spécifique contractée par l'ABC 74 sont admises pour les nouveaux arrivants. Au-delà, cette assurance ne pourra pas prendre en charge un éventuel accident.

- Chaque inscription doit comprendre **OBLIGATOIREMENT** le certificat médical type en cas de première licence **OU** le questionnaire de santé ainsi que son attestation en cas de renouvellement de licence (disponible sur le site internet du club : www.abc74.org). **AUCUN AUTRE DOCUMENT NE SERA ACCEPTE.**

- Tout dossier incomplet ne sera pas accepté et ne pourra donner lieu à l'inscription au club.

- Le dossier d'inscription est à remplir en ligne sur [MyFFBad](https://myffbad.org) (renouvellement de licence) ou par ce lien <https://adherer.ffbad.club/ABC74> (nouvelle licence)

Les nouvelles inscriptions jeunes se feront lors des créneaux correspondants en fonction des places encore disponibles (planning consultable sur le site, onglet « école de jeunes »)

- Les jeunes bénéficiant de **la carte pass'régi**on délivrée par la Région Rhône-Alpes peuvent bénéficier d'une réduction de 30 € sur le montant de l'adhésion. La photocopie de la carte doit alors être jointe au dossier d'inscription.

- Les jeunes âgés de 6 à 17 ans (au 30 juin 2024) bénéficiant du **Pass'Sport**, se voient délivrer une aide de l'état de 50 € sur l'adhésion au club. Cette aide concerne les bénéficiaires de l'allocation scolaire pour la rentrée 2024, de l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé ou de l'allocation aux adultes handicapés (entre 16 et 30 ans). Les familles concernées seront destinataires courant août d'un courrier de l'état leur accordant le bénéfice de ce Pass'Sport.

- Le club étant conventionné avec la ville d'Anancy, il est possible de bénéficier de **chèque loisirs**. Le chèque loisirs s'applique à toute catégorie d'âge. Il suffit d'aller en mairie pour récupérer un coupon à délivrer au club. Le montant du coupon dépend du quotient familial. Il est de 70€ (QF < 650€) ou de 30€ (QF entre 651 et 1200€)

- Le club communique tout au long de l'année et peut être amené à prendre des photos de ses adhérents pouvant être diffusées sur ses supports de communication. Tout adhérent refusant cette diffusion est prié de se faire connaître par mail auprès du club contact@abc74.org



- Aucun remboursement ne sera effectué en cours de saison sauf cas exceptionnel (maladie, accident, mutation professionnelle ou étudiante imprévue) sur présentation d'un certificat médical ou de tout autre justificatif probant. Un congé maternité ne donne pas droit à remboursement.

Dans tous les cas, les frais de licence fédérale ne sont pas remboursables.

Fonctionnement des créneaux de jeu :

Les plannings des créneaux de jeu adultes et jeunes sont consultables sur le site du club.

Ils peuvent être amenés à subir quelques perturbations, notamment lors des vacances scolaires. Les adhérents sont alors prévenus par mail et via le site internet du club.

Les gymnases sont fermés les jours fériés et le lundi de pentecôte.

- Responsables de créneaux :

Sur chaque créneau loisirs, un responsable bénévole du club est présent pour renseigner, conseiller, veiller au bon déroulement du créneau et éventuellement proposer quelques animations.

Les créneaux jeunes sont tenus par l'entraîneur DESJEPS salarié du club ou par des bénévoles formés ou en cours de formation.

- Accès aux créneaux :

Afin de pouvoir accéder aux courts de badminton, vous devez **OBLIGATOIREMENT** présenter votre carte aux responsables bénévoles du club dès votre arrivée. A défaut, les encadrants seront légitimes à vous refuser l'accès aux terrains.

Les créneaux loisirs sont ouverts à partir de la catégorie « junior », les jeunes ayant déjà des créneaux qui leur sont réservés.

Les joueurs compétiteurs ont accès aux créneaux loisirs mais en cas d'affluence, ayant des créneaux qui leur sont dédiés, ils **ne sont pas prioritaires sur les terrains**.

Le nombre de joueurs par créneau dépend de la capacité du gymnase. Il est fixé à (nombre de terrains + 2) x 4. Soit pour un gymnase à 5 terrains : 28 joueurs, un gymnase à 7 terrains : 36 joueurs.

Au-delà de ce nombre et/ou en l'absence de votre carte d'adhérent(e), l'accès aux courts vous sera refusé.

En cas de forte affluence, un joueur ne peut enchaîner 2 créneaux qui se succèdent.

L'accès aux terrains de jeu est strictement interdit avant l'heure de début du créneau.

- Tenue et matériel du joueur :

Chaque joueur doit venir aux séances en tenue de sport (short / chaussures de salle).

Une raquette pourra vous être prêtée pour les séances d'essai. Il convient ensuite que vous vous équipiez. Adressez-vous aux responsables de créneaux si vous souhaitez un conseil.

Pour les créneaux loisir, des volants en plastique sont mis à disposition des joueurs dans chaque gymnase. Ils doivent être restitués en fin de séance. Les volants plumes sont à la charge des joueurs.

Toutes les informations concernant le partenariat du club et la vente de matériel sont précisées dans le règlement « matériel et équipement ».

- Déroulement des créneaux :

Le montage et rangement des terrains sont à la charge de tous les joueurs présents sur le



créneau.

Les jours de forte affluence et en particulier si des joueurs(euses) attendent sur le bord des terrains, les joueurs doivent :

- ✓ Commencer les matchs rapidement (par exemple ne pas faire un échauffement de 20 minutes avant le match)
- ✓ Ne pas enchaîner 2 matchs à la suite
- ✓ Laisser en priorité la place aux joueurs(euses) qui étaient en attente (il ne suffit pas de changer de terrain)

- Fonctionnement des gymnases :

Dans chaque gymnase, les joueurs ont à leur disposition le plateau sportif (les terrains de jeu) et les douches et vestiaires. Ils ne doivent pas utiliser le matériel ou les espaces qui ne sont pas dédiés au badminton (mur d'escalade, dojo...)

- ✓ Plateau sportif : Il doit être libéré à l'heure exacte de fin du créneau (y compris le matériel rangé, les volants ramassés, les sacs des joueurs enlevés).
- ✓ Douches et vestiaires : Ces espaces doivent être tenus propres et être libérés 20 minutes maximum après la fin du créneau.

Ces consignes sont à respecter scrupuleusement, notamment pour les derniers créneaux de la journée (20h/22h). Le plateau doit être libéré à 22h dernier délai (quel que soit le nombre de points qui restent) et le gymnase (douches, vestiaires et hall) pour 22h20 dernier délai.

Enfin plus généralement, les joueurs sont tenus de se conformer aux prescriptions et consignes des gardiens.

- L'esprit des créneaux doit rester celui de la convivialité, de la sportivité et de l'amusement.

- Cas des joueurs mineurs du club : Les enfants mineurs sont pris en charge par le club à partir du moment où le responsable du créneau les aura pris sous sa responsabilité. Les parents devront s'assurer de la présence de l'encadrant avant de laisser leurs enfants et respecter les horaires de fin de créneau pour récupérer leurs enfants.

- En cas de non-respect de ce règlement intérieur, un joueur pourra, après avertissement, être radié du club sans que cela ne donne lieu au remboursement de son adhésion.

L'adhésion à Anecy Badminton club vaut acceptation de ce présent règlement ainsi que ceux spécifiques liés à la compétition, aux jeunes ou au matériel et à l'équipement.

Pour la saison 2024-2025, le club organisera de nombreux événements. Vous trouverez le calendrier de la saison sur le site.



LE CLUB A TOUJOURS BESOIN DE BÉNÉVOLES SUR CES DIFFÉRENTS ÉVÉNEMENTS, N'HÉSITÉZ PAS A VENIR INTÉGRER L'ÉQUIPE DE BÉNÉVOLES OU SOUMETTRE VOS IDÉES.

SECRETARIAT@ABC74.ORG – STÉPHANIE FLEURY (SECRÉTAIRE) 07 81 71 66 60

AFFILIÉ A LA FEDERATION FRANCAISE DE BADMINTON

Adresse postale :
11 bis Rue du Bel Air
74000 ANNECY

Nous contacter :
contact@abc74.org

Site Internet :
www.abc74.org

N° SIRET :
492 277 066 000 14

N° AFFILIATION FEDERATION :
74 S 953